

Ville d'Allauch



SERVICE PUBLIC

Logement social et loi SRU : « Un assouplissement est nécessaire pour préserver le cadre de vie de nos communes ! »

Lionel de Cala, Maire d'Allauch, était l'invité de BFM Marseille Provence, pour évoquer, aux côtés de son homologue, le Maire d'Éguilles Robert Dagorne, le nécessaire assouplissement de la Loi SRU pour de nombreuses communes du département, dont Allauch.

Publié le 25 février 2022

Il a par ailleurs proposé que le contingent de logements sociaux fixés à 25 % soit comptabilisé à l'échelle de la Métropole et non commune par commune. Afin de défendre les intérêts de la commune et ne pas subir indéfiniment l'application de la loi SRU, sans réagir. Lionel de Cala et Robert Dagonne se refusent à accepter une loi appliquée de façon aveugle, qui ne prend en compte ni les réalités locales, ni les contraintes des territoires.

A Allauch comme ailleurs, la préservation du cadre de vie et de l'environnement passe par une maîtrise totale de l'aménagement urbanistique et par la maîtrise des attributions de logements, à accorder prioritairement aux Allaudiens.

A cette fin, un collectif d'élus locaux est créé en lien avec l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité.

Retrouvez, ci-dessous, la vidéo de l'interview



>

**MAIRIE
D'ALLAUCH**

1 Place Pierre Bellot
13190 Allauch

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Jeudi :
8h30 > 12h30 - 14h > 18h
Vendredi :
8h30 > 12h - 14h > 17h30
Samedi :
8h30 > 12h